

Accès directs

- [Portail Cnam](#)
- [Espace numérique de formation](#)
- [Handi'Cnam](#)
- [Cnam blog](#)
- [Musée des arts et métiers](#)
- [La boutique du Cnam](#)
- [Accès à l'intraCnam](#)

Réseaux sociaux

-

Recherche

Dans les formations Dans les autres pages

[Recherche avancée](#)

fr

- [en](#)

[Conservatoire national des arts et métiers](#)

La formation professionnelle supérieure, tout au long de la vie

- [Le Cnam](#)
 - [Présentation](#)
 - [Missions](#)
 - [L'Observatoire des études et carrières](#)
 - [Actualités](#)
 - [Handi Cnam](#)
- [Catalogue](#)
 - [Catalogue des formations](#)
 - [Rechercher par discipline](#)
 - [Rechercher par métier](#)
 - [Catalogue de l'alternance](#)
 - [Catalogue de la FOAD](#)
 - [Tous nos moocs](#)
- [Formations](#)
 - [L'alternance](#)
 - [Les cours du soir ou en journée](#)
 - [E-learning](#)
 - [La Validation des Acquis](#)
 - [Enass](#)
 - [Les instituts](#)
 - [Les instituts](#)
 - [Itip - Isni](#)
 - [Intec](#)
 - [Cnam Entrepreneur\(s\)](#)
 - [Intechmer](#)
- [Inscription](#)
 - [S'inscrire](#)
 - [S'inscrire](#)
 - [En alternance](#)

- [Aux cours du soir / en e-learning](#)
- [A la validation des Acquis](#)
- [Au sein d'un institut Cnam Normandie](#)
- [Tous les financements](#)
 - [Tous les financements](#)
 - [Le contrat de professionnalisation](#)
 - [Le contrat d'apprentissage](#)
 - [Le dispositif Pro-A](#)
 - [La région Normandie](#)
 - [Le compte personnel de formation \(CPF\)](#)
 - [Compte personnel de formation - Transition professionnelle](#)
 - [Le plan de développement des compétences](#)
 - [Le Fond National de l'Emploi \(FNE\)](#)
 - [Fondation AG2R LA MONDIALE](#)
 - [La formation individuelle AGEFIPH](#)
 - [Les aides Pôle Emploi](#)
 - [Le compte professionnel de prévention](#)
- [Tarifs](#)
- [Entreprises](#)
 - [Développer les compétences](#)
 - [Diffuser une offre d'emploi ou de stage](#)
 - [Recruter en alternance](#)
 - [Taxe d'apprentissage](#)
- [Élèves](#)
 - [Espace numérique de formation](#)
 - [Tutos](#)
- [Contacts](#)

[Accueil](#)[Inscription](#)[Tous les financements](#)[TransitionPro](#)

- Imprimer
- [Version PDF](#)
- Partager
 - Partager cette page
 - [Envoyer par email](#)
 - [Facebook](#)
 - [Twitter](#)
 - [Google+](#)
 - [Linkedin](#)
 - [Viadeo](#)

Compte personnel de formation - Transition professionnelle

Le compte personnel de formation de transition professionnelle est une modalité particulière du compte personnel de formation (CPF). Il permet de financer des formations aux salariés qui souhaitent changer de métier ou de profession. Le salarié bénéficiera d'un droit de congé ainsi que du maintien de sa rémunération durant l'ensemble de sa formation.

Le projet de transition professionnelle se substitue à l'ancien dispositif du Congé Individuel de Formation (CIF), supprimé le 1er janvier 2019.

Comment ?

Les formations sont financées par l'Etat via les associations « Transitions Pro ». Ces dernières sont chargées de garantir un suivi personnalisé, équitable et juste de tous les projets de transitions professionnelles sur l'ensemble du territoire. Elles sont présentes dans chaque région, coordonnées par l'association paritaire [Certif-Pro](#), en lien avec l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux.

Du fait de la récente crise de la Covid19, le gouvernement a décidé de mettre en place un vaste plan de relance de l'emploi sur l'ensemble du territoire. En effet, le gouvernement prévoit d'injecter en 2021, 100 millions € aux associations « Transitions Pro » dans le but d'augmenter le nombre de bénéficiaires de projets de transitions professionnelles.

Pour qui ?

Pour être éligible aux projets de transitions professionnelles, le salarié quel que soit la nature de son contrat, doit justifier d'une ancienneté d'au moins 24 mois, consécutif ou non, en qualité de salarié, dont 12 mois en entreprise.

Cependant, la condition d'ancienneté n'est pas exigée pour les personnes suivantes :

- Les salariés licenciés pour motif économique ou pour inaptitude, n'ayant pas suivi de formation entre leur licenciement et leur nouvel emploi.
- Les personnes concernées par l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH).

Le salarié titulaire d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD), qui bénéficie d'un projet de transition professionnelle, peut bénéficier du maintien de sa rémunération. Celle-ci est versée par la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale (CPIR) lorsque l'action de formation est réalisée après le terme du contrat.

Les salariés intérimaires et intermittents du spectacle en projet de transition professionnelle bénéficient de conditions spécifiques d'ouverture du dispositif. Pour ces publics, la demande de prise en charge d'un projet de transition professionnelle pourra être adressée à la CPIR dans les 4 mois après la fin du dernier contrat de travail

Si vous êtes éligibles et intéressés par la transition professionnelle, veuillez déposer une demande de prise en charge de votre projet à la commission paritaire interprofessionnelle régionale agréée de votre lieu de résidence principale ou lieu de travail.

Par ailleurs, pour plus d'informations vous pouvez aussi contacter la « [Transitions Pro](#) » de votre région.

Liens Directs

[Ministère du travail et de l'emploi et de l'insertion](#)

[Certif Pro](#)

[Transitions Pro](#)

Dans la même rubrique

- [S'inscrire](#)
 - [En alternance](#)
 - [Aux cours du soir / en e-learning](#)
 - [A la validation des Acquis](#)
 - [Au sein d'un institut Cnam Normandie](#)
- [Tous les financements](#)
 - [Le contrat de professionnalisation](#)
 - [Le contrat d'apprentissage](#)
 - [Le dispositif Pro-A](#)
 - [La région Normandie](#)
 - [Le compte personnel de formation \(CPF\)](#)
 - [Compte personnel de formation - Transition professionnelle](#)
 - [Le plan de développement des compétences](#)
 - [Le Fond National de l'Emploi \(FNE\)](#)
 - [Fondation AG2R LA MONDIALE](#)
 - [La formation individuelle AGEFIPH](#)
 - [Les aides Pôle Emploi](#)
 - [Le compte professionnel de prévention](#)
- [Tarifs](#)

Accès directs

- [Portail Cnam](#)
- [Espace numérique de formation](#)
- [Handi'Cnam](#)
- [Cnam blog](#)
- [Musée des arts et métiers](#)
- [La boutique du Cnam](#)
- [Accès à l'intraCnam](#)

Réseaux sociaux

- [Infos site](#)
- [Plan de site](#)
- [Contacts et plans d'accès](#)
- [Accessibilité: non conforme](#)

- [Le Cnam](#)
 - [Présentation](#)
 - [Missions](#)
 - [L'Observatoire des études et carrières](#)
 - [Actualités](#)
 - [Handi Cnam](#)
- [Catalogue](#)
 - [Catalogue des formations](#)
 - [Rechercher par discipline](#)
 - [Rechercher par métier](#)
 - [Catalogue de l'alternance](#)
 - [Catalogue de la FOAD](#)
 - [Tous nos moocs](#)
- [Formations](#)
 - [L'alternance](#)

- [Les cours du soir ou en journée](#)
- [E-learning](#)
- [La Validation des Acquis](#)
- [Enass](#)
- [Les instituts](#)
- [Inscription](#)
 - [S'inscrire](#)
 - [Tous les financements](#)
 - [Tarifs](#)
- [Entreprises](#)
 - [Développer les compétences](#)
 - [Diffuser une offre d'emploi ou de stage](#)
 - [Recruter en alternance](#)
 - [Taxe d'apprentissage](#)
- [Élèves](#)
 - [Espace numérique de formation](#)
 - [Tutos](#)
- [Contacts](#)

Réseaux sociaux



[Haut de page](#)

[Konnexion](#)

<https://www.cnam-normandie.fr/inscription/tous-les-financements/compte-personnel-de-formation-transition->